L'adaptation chez l'assitante maternelle

L'adaptation est indispensable, dans la mesure du possible, avant tout accueil, ce temps permet de faire connaissance avec l'enfant et sa famille. La période d'adaptation est un temps d'accueil plus ou moins long, en fonction des besoins de l'enfant, des parents ou de l'assistante maternelle. C'est le moment d'instaurer une relation de confiance.

Le temps d'adaptation peut varier d'une à plusieurs semaines.

La journée de l'enfant est ponctuée de séparation et de retrouvailles. La séparation est un apprentissage, elle doit être douce, et adaptée au rythme de l'enfant. C'est une phase longue et délicate, elle doit se faire en totale sécurité affective

Petit à petit, l'enfant va s'habituer à rester avec l'assistante maternelle sur des laps de temps très courts : 30 minutes - une heure les premières fois. Il est important de bien expliquer à l'enfant que ses parents vont partir mais aussi revenir ! Ces courts moments permettront à l'assistante maternelle de s'occuper de l'enfant, de jouer avec lui et d'éventuellement le changer.

Puis la durée d'absence des parents pourra s'allonger progressivement si la séparation est relativement bien vécue par l'enfant. Il est important lors de la période d'adaptation que l'enfant passe chez son assistante maternelle des moments clés de la journée comme le repas, le goûter ou la sieste. Cela permettra également à l'assistante maternelle d'observer son comportement, son appétit, ses habitudes en matière de sieste etc.

Notez bien que la période d'adaptation sera rémunérée en utilisant le calcul de cours de cassation et que sa durée n'influe en rien sur celle de votre période d'essai.